RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00883
Numéro SIREN : 494 155 591
Nom ou dénomination : A2B TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/032370

Date : 05/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/032370**
n° de gestion : **2007B00883**
n° SIREN : **494 155 591 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A2B TRANSPORT
45 Rue Joannès Vallet 69200 VENISSIEUX

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de la **S.A.R.L. A2B TRANSPORT**, pour l'exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**, et conformément aux termes de ma lettre de mission et à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**58 415** euros
Chiffre d'affaires :	**64 120** euros
Résultat net comptable .	**3 603** euros

Fait à VENISSIEUX
Le 12/06/2020

A. RHARBAOUI
Expert-comptable

Etats financiers au 31/12/2019

Bilan

Bilan

Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	1 314	138	1 176	
	Immobilisations financières (1)	1 123		1 123	1 123
	Total I	**2 437**	**138**	**2 299**	**1 123**
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	10 752		10 752	13 104
	Autres créances (3)	220		220	200
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	45 144		45 144	39 525
	Charges constatées d'avance				
	Total II	**56 116**		**56 116**	**52 829**
	Total général I + II	**58 553**	**138**	**58 415**	**53 952**

Passif

		31/12/2019	31/12/2018
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	8 000	8 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	1 435	1 435
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	37 084	36 201
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**3 603**	**884**
	Provisions réglementées		
	Total I	**50 122**	**46 519**
	Provisions pour risques et charges **Total II**		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	2 013	1 832
	Autres dettes	6 281	5 602
	Produits constatés d'avance		
	Total III	**8 293**	**7 433**
	Total général I+II+III	**58 415**	**53 952**

(1)	Dont immobilisations financières - 1 an	1 123	(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2)	Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises	1 314
(3)	Dont comptes courants associés débiteurs		Prix de vente hors TVA des immob. cédées	

Etats financiers au 31/12/2019

Compte de résultat

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT COMPTABLE Export	**12 mois**	**12 mois**
Ventes de marchandises		
Production vendue (Biens)		
Production vendue (Services et Travaux)	64 120	64 590
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation	**64 120**	**64 590**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
Autres achats et charges externes	46 503	44 208
Impôts, taxes et versements assimilés	1 387	1 475
Rémunérations du personnel	8 000	8 000
Charges sociales	3 849	3 057
Dotations aux amortissements et dépréciations	138	2 920
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	**59 877**	**59 659**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 243**	**4 931**
Produits financiers		
Produits exceptionnels		1 083
Charges financières		
Charges exceptionnelles		4 940
Impôts sur les bénéfices	640	191
BENEFICE ou PERTE	**3 603**	**884**

RESULTAT FISCAL	**Col. 1**	**Col 2**
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	640	
Réintégrations diverses	25	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levee d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime		
Exonérations ou abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Benefice col 1-Deficit col 2)	**4 268**	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables		
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Benefice col 1-Deficit col 2)	**4 268**	

Etats financiers au 31/12/2019

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **58 415** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **64 120** euros et un total **charges** de **60 517** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **3 603** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en **euros**

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2019
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		1 314		1 314
Immobilisations financières	1 123			1 123
TOTAL GENERAL	**1 123**	**1 314**		**2 437**

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		138		138
TOTAL GENERAL		**138**		**138**

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019
Total des Charges à payer		**1 320**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**1 320**
FOURNISSEURS FNP	*1 320*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées a des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 123	1 123	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	10 752	10 752	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les benéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	220	220	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**12 095**	**12 095**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 013	2 013		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	640	640		
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 853	4 853		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	788	788		
	Autres dettes				
	Dette representative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**8 293**	**8 293**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	788			

S.A.R.L. A2B TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros

Siège social :

45 rue joannes VALLET

69200 VENISSIEUX

RCS Lyon 494 155 591 00022 APE/NAF : 4941B

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE POUR L'A GO DU 30 Juin 2020

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à la Loi, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui en Assemblée Générale à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres de l'exercice se traduisent comme suit comparativement à l'exercice précédent

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	64120	64590
charges d'expoitation	59877	59659
résultat d'exploitation	4243	4931
résultat financier	0	0
résultat exceptionnel	0	-3857
Impôts sur les bénéfices	640	191
Résultat net comptable	3603	884

PROGRES OU DIFFICULTES RENCONTRES AU COURS DE L'EXERCICE

L'activité dégagée sur l'exercice écoulé est sur la même tendance par rapport à l'exercice précédent.

INVESTISSEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE

- Néant

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a entrepris aucune opération particulière en matière de recherche ou de développement.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos au 31 décembre 2018 faisant apparaître un bénéfice de 3 603 euros, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- réserves facultatives 3 603 Euros

En conséquence, les comptes de réserves évoluent comme suit :

	Avant affectation	Affectation résultat de l'ex.	Après affectation
Report à nouveau	0	0	0
Réserve légale	1 435		1 435
Réserve facultative	37 084	3 603	40 687
Dividendes	0		0
Total	38 519	3 603	42 122

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Dividendes nets
- 2016	Néant
- 2017	Néant
- 2018	Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons développer notre clientèle et ainsi améliorer notre niveau d'activité pour les exercices à venir.

* * *

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

VENISSIEUX, le 13 Juin 2020

Le Gérant,
L.ABBASSI

S.A.R.L. A2B TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros

Siège social :

45 rue Joannes VALLET

69200 VENISSIEUX

RCS Lyon 494 155 591 00022 APE/NAF : 4941B

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 C. Com.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers associés,

En application la Loi, la Gérance d'une Société à Responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un gérant ou un associé ou d'autres Sociétés dans lesquelles La Gérance exerce une fonction de direction ou d'administration.

Nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées à cet article, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé :

Nous vous signalons qu'il a été versé au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 à Monsieur Lassaad ABBASSI une somme de 8 000 euros nette correspondant à la rémunération de ses fonctions de gérant.

Monsieur Lassad ABBASSI percevra une rémunération nette annuelle de 40 000 euros pour l'exercice comptable 2020.

VENISSIEUX, le 13 Juin 2020

Le Gérant,
L.ABBASSI

S.A.R.L. A2B TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros

Siège social :

45 rue joannes VALLET

69200 VENISSIEUX

RCS Lyon 494 155 591 00022 APE/NAF : 4941B

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 Juin 2020

L'an deux mil vingt,
Et le trente Juin, à dix-sept heures,

Les associés de la S A R L A2B TRANSPORT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros divisé en 100 parts sociales de 80 euros chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation de la Gérance

Sont présents ou représentés

- M ABBASSI Lassad cinquante et une parts	51 parts
- Mme ABBASSI Fatima: quarante neuf parts	49 parts
	---
	100 parts

Total des parts présentes ou représentées 100 parts
sur les 100 parts composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

M Lassad ABBASSI préside la séance en qualité de Gérant de la société

Le président dépose sur le bureau :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223 du C. com.,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et approbation desdits comptes,
- Quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats,
- le rapport spécial sur les conventions visées par la Loi,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance, et ouvre la discussion.

Après différentes observations formulées par les associés et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 3 603 euros.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos au 31 décembre 2019 faisant apparaître un bénéfice de 3 603 euros, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- réserves facultatives 3 603 Euros

En conséquence, les comptes de réserves évoluent comme suit :

	Avant affectation	Affectation résultat de l'ex.	Après affectation
Report à nouveau	0	0	0
Réserve légale	1 435		1 435
Réserve facultative	37 084	3 603	40 687
Dividendes	0	0	0
Total	38 519	3 603	42 122

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Dividendes nets
- 2016	Néant
- 2017	Néant
- 2018	Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223 du C. com., et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distincts auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément la loi, a été approuvé à l'unanimité des autres associés.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Fait à VENISSIEUX,
Le 30 juin 2020

ABBASSI Lassaâd

ABBASSI Fatima